

ENQUÊTE PUBLIQUE FRANCHISSEMENT URBAIN PLEYEL

Du lundi 23 septembre
au vendredi 25 octobre 2019

Le Guide de l'enquête publique,
tout savoir pour s'informer
et donner son avis sur le projet



À PROPOS

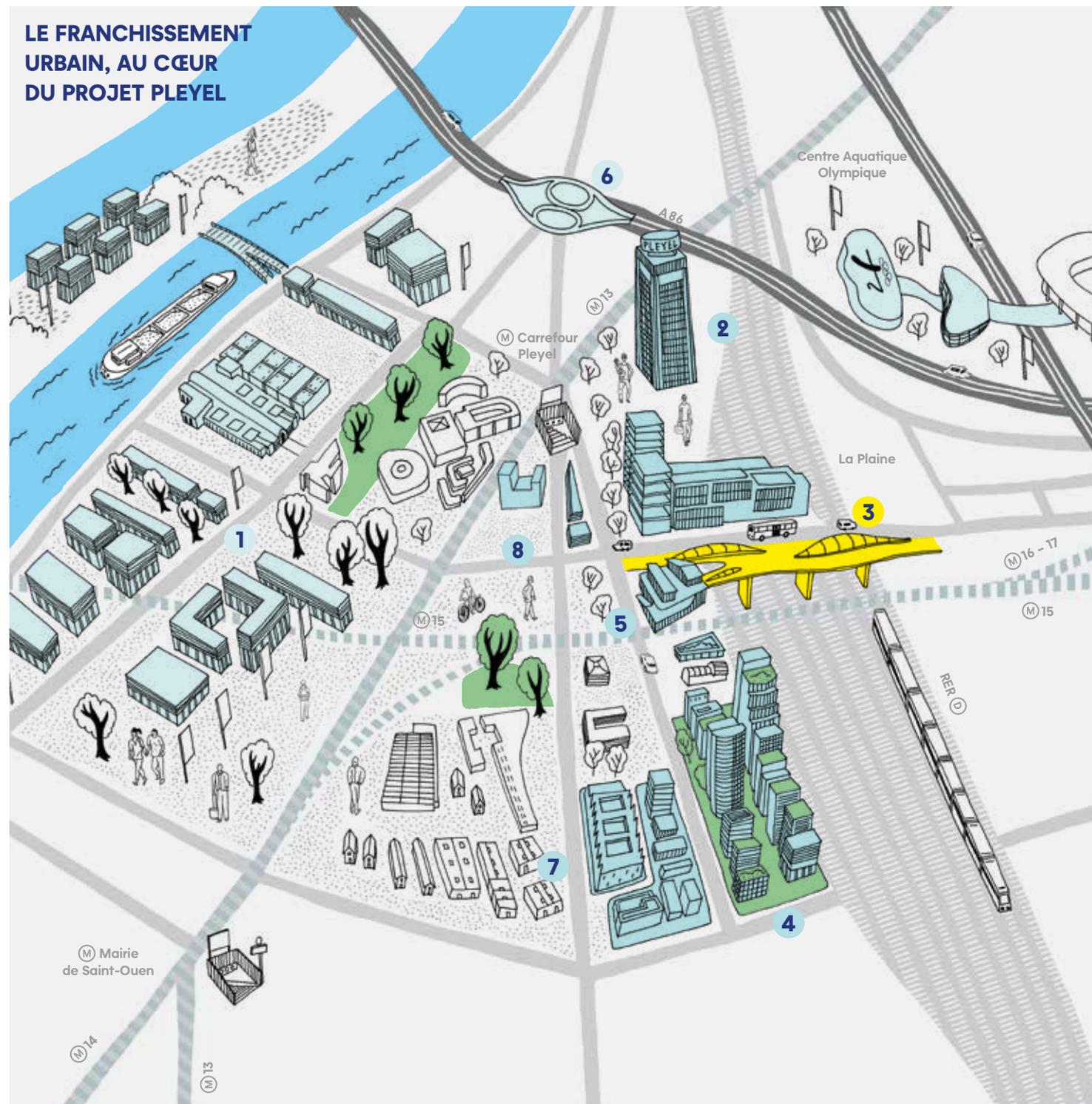
Avec l'arrivée du Grand Paris Express et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Pleyel amorce sa métamorphose pour devenir un quartier où il fera bon vivre et travailler. Un quartier qui offrira un cadre de vie amélioré et apaisé, avec des parcs et des espaces verts, des équipements sportifs et culturels, des logements de qualité et accessibles, des services, des commerces et des modes de déplacement doux.

Pour que ce nouveau quartier sorte de terre, le Franchissement urbain Pleyel est indispensable.

- 1 Village Olympique et Paralympique
- 2 Tour Pleyel
- 3 Franchissement urbain
- 4 Les Lumières Pleyel
- 5 Gare Saint-Denis Pleyel
- 6 Nouvel échangeur A 86

- 7 Futur groupe scolaire Lili Boulanger
- 8 Enseigne alimentaire
- Transports en commun structurants
- Autoroutes
- Réseau ferré

LE FRANCHISSEMENT URBAIN, AU CŒUR DU PROJET PLEYEL



LE PROJET DE FRANCHISSEMENT URBAIN PLEYEL

LES GRANDS OBJECTIFS



Ouvrir le quartier Pleyel, jusqu'à enclavé, sur les quartiers limitrophes et notamment le quartier Plaine à Saint-Denis.



Compléter le réseau routier en créant une nouvelle traversée est-ouest, y compris pour les cycles et piétons.



Créer un véritable nœud de transports permettant des correspondances fluides, efficaces et confortables entre les lignes du Grand Paris Express (14, 15, 16, 17), la gare du RER D et la ligne 13 du métro.



Créer un véritable morceau de ville offrant des commerces et services pour les habitants et salariés du territoire ainsi que pour les voyageurs en transit.

LE FRANCHISSEMENT URBAIN PLEYEL, LIAISON ESSENTIELLE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Le Franchissement urbain est au cœur du projet olympique, avec le Village Olympique et Paralympique à l'ouest, et le Stade de France et le Centre Aquatique Olympique à l'est. Il permet de rapprocher les sites olympiques en les rendant facilement accessibles, exigence première du Comité international olympique et élément central du dossier de candidature de Paris.



UN PROJET DURABLE

Le Franchissement urbain Pleyel a été conçu dans une démarche développement durable, avec une conception bioclimatique de l'ouvrage, un pont accessible à tous, et un réseau d'éclairage public sobre et économe.

UN PROJET ARCHITECTURAL UNIQUE, UN LIEU DE VIE POUR TOUS

Confié à l'architecte Marc Mimram, le Franchissement s'intègre parfaitement au quartier et aux projets qui l'entourent. Il offrira des espaces publics de qualité pour se promener, s'asseoir, se détendre, s'allonger au soleil et profiter de diverses animations. Dans le cadre de la ZAC Pleyel, un immeuble pont contribuera à l'animation de ce morceau de ville suspendu.

LE FRANCHISSEMENT EN CHIFFRES



300 m

de longueur totale, et 700 mètres avec les rampes d'accès de part et d'autre



1

voie de bus en site propre, avec plusieurs lignes de bus régulières



48

voies ferrées enjambées, sur le 3^e faisceau ferré le plus circulé au monde



1

large liaison piétonne, avec 8 000 voyageurs attendus aux heures de pointe



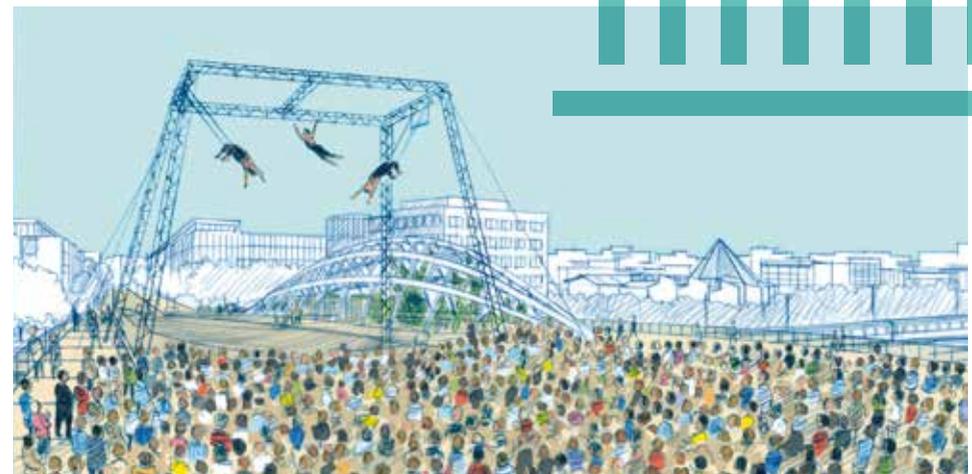
De 28 à 42 m

de large en moyenne



3

appuis intermédiaires pour soutenir l'ouvrage



LE PROJET EN PRATIQUE

LES DATES CLÉS



JUILLET 2016
Choix du projet de Marc Mimram pour le Franchissement

DÉCEMBRE 2019
Lancement des consultations pour les marchés de travaux

ÉTÉ 2020
Démarrage des travaux préparatoires et des travaux connexes ferroviaires

JUIN 2021
Démarrage des travaux de génie civil sur les emprises ferroviaires

MARS 2024
Mise en service de la liaison piétonne

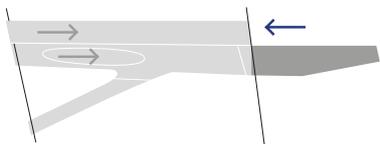
DÉCEMBRE 2026
Mise en service complète de l'ouvrage

UN PROJET EN DEUX PHASES

La construction et la mise en service du Franchissement urbain se feront en deux phases, afin d'être prêt pour l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

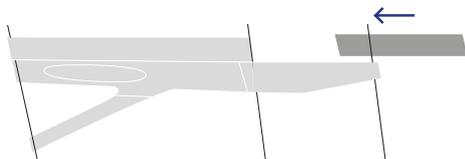
Phase 1: avant les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

La partie du pont réservée aux piétons et aux mobilités douces sera ouverte et permettra les traversées est-ouest. Le pont routier sera fermé puisque partiellement réalisé.



Phase 2: fin 2026

Achèvement et mise en service du pont routier.



LES ACTEURS

Le Franchissement urbain Pleyel est porté par l'établissement public territorial Plaine Commune.

Plaine Commune Développement assure la maîtrise d'ouvrage des ouvrages de franchissement au nom et pour le compte de Plaine Commune.

SNCF Réseau assure la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes ferroviaires, y compris pour le compte de SNCF Mobilités.

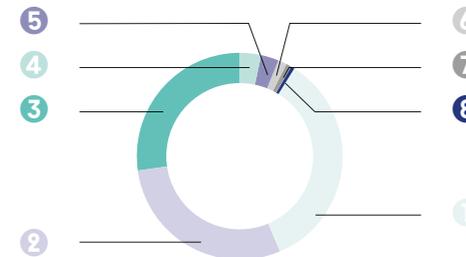
Plaine Commune et Plaine Commune Développement assurent la coordination générale et le pilotage institutionnel de l'ensemble du projet.

Maîtrise d'œuvre: Marc Mimram/Richez Associés/Edeis/Artelia

La maîtrise d'œuvre est composée des deux agences d'architecture et d'urbanisme Mimram et Richez Associés, désignées à l'issue d'un concours international de maîtrise d'œuvre.

LE FINANCEMENT

- 1 52,1 ME État
- 2 44,9 ME Société du Grand Paris
- 3 38,9 ME Plaine Commune
- 4 6 ME Métropole du Grand Paris
- 5 4 ME Département de la Seine-Saint-Denis
- 6 2 ME Ville de Saint-Denis
- 7 1,4 ME Région Île-de-France
- 8 0,2 ME Caisse des Dépôts et Consignations



Les financements acquis à ce stade permettent la réalisation d'une première phase de travaux.

LE BUDGET

10,2 M€ HT

de coûts de maîtrise foncière

188 M€ HT¹

de budget prévisionnel :
 • 110 M€ HT pour les études et les travaux liés aux ouvrages de franchissement,
 • 61 M€ HT pour les études, les travaux et les frais ferroviaires induits
 • 17 M€ HT de provisions

1. Valeurs à décembre 2015. Les participations de chaque acteur seront actualisées en prix réels (estimation du coût à terminaison hors maîtrise foncière : 222 M€ HT).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE: POURQUOI? COMMENT?



Du lundi 23 septembre
au vendredi 25 octobre
2019 inclus, participez
à l'enquête publique
et donnez votre avis !

1

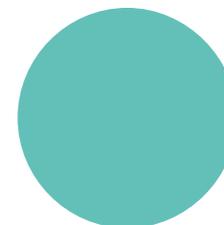
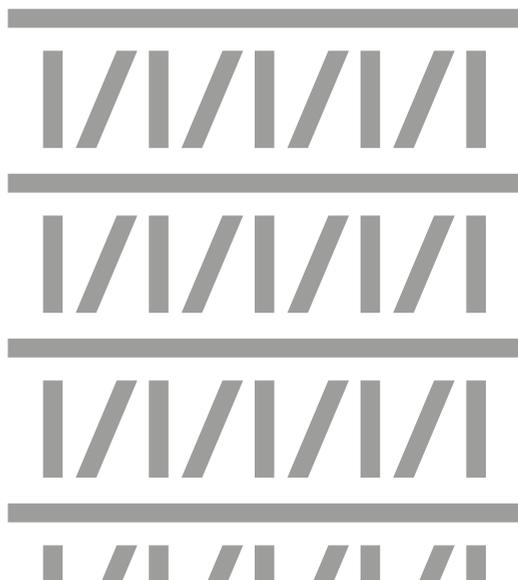
UNE ENQUÊTE PUBLIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Toute opération ou décision importante relative à l'aménagement d'un territoire est soumise à un cadre légal bien défini, incluant une procédure d'enquête publique obligatoire. Cette démarche réglementaire consiste à informer le public, à recueillir ses observations et propositions.

2

QUELS SONT LES OBJETS DE CETTE CONSULTATION ?

- Une **enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)** du projet de Franchissement urbain Pleyel
- Une **enquête parcellaire** en vue de déterminer, d'après l'état et le plan parcellaires figurant au dossier d'enquête, la liste des propriétaires et ayants-droit des immeubles concernés par le projet et de procéder, à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de Franchissement urbain Pleyel
- Une **enquête portant sur le classement de voies au domaine public routier communal**



3

QUELS DOCUMENTS SONT CONSULTABLES ?

Notamment :

- **L'étude d'impact**
- **Le dossier de déclaration d'utilité publique du projet**
- **Le dossier parcellaire qui détaille les fonciers** (terrains, immeubles...) nécessaires à la réalisation du projet
- **L'avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable** (AE du CGEDD), également consultable sur le site Internet du CGEDD, à l'adresse suivante : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a331.html
- **Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale**
- **L'avis du secrétariat général pour l'investissement**

4

LE RÔLE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête doit remplir plusieurs missions :

- **Veiller au bon déroulement** de l'enquête publique ;
- **Recueillir les avis du public ;**
- **Établir un rapport et formuler ses conclusions motivées.**

Elle est composée d'un président, M. Marcel Linet, et de deux membres titulaires, Mme Mariama Lescure et M. Alain Maillard. À l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête rédigera un rapport unique sur le déroulement de l'enquête et rendra son avis pour chaque objet de l'enquête publique, en précisant s'il est favorable, favorable sous réserve(s) ou défavorable au projet. Des recommandations peuvent également être formulées.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE: COMMENT M'INFORMER ?



CONSULTER LES DOCUMENTS

Les documents de l'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête:

- Sur le site dédié à l'enquête publique: <http://franchissement-urbain-pleyel.enquetepublique.net>
- À la mairie de Saint-Denis, au siège de Plaine Commune et à la préfecture de Seine-Saint-Denis aux lieux et horaires suivants :

Mairie de Saint-Denis
Du lundi au vendredi
(de 9h à 12h / 14h à 17h)
Unité territoriale
urbanisme réglementaire
Immeuble Saint-Jean
6, rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis

—
Le samedi (de 9h à 12h)
Centre administratif
2, place du Caquet
93200 Saint-Denis

**Établissement public
territorial Plaine Commune**
Du lundi au vendredi
(de 9h à 12h / 14h à 17h)
21, avenue Jules Rimet
93200 Saint-Denis

**Préfecture de la Seine-
Saint-Denis**
Du lundi au vendredi
(de 9h à 12h / 14h à 17h)
1, esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny

Le dossier soumis à l'enquête publique peut également être consulté sur un poste informatique dans les lieux définis ci-dessus, aux heures habituelles d'ouvertures au public.



**PARTICIPER À
LA RÉUNION PUBLIQUE**
Lundi 30 septembre,
de 19h à 22h
Siège de Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet
93200 Saint-Denis



ÉCHANGER SUR LE PROJET LORS DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Un membre de la commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanence, dates et horaires suivants.

Mairie de Saint-Denis
Samedi 12 octobre 2019
9h - 12h
Centre administratif
2, place du Caquet
93200 Saint-Denis

Mardi 24 septembre 2019
9h - 12h
Vendredi 25 octobre 2019
14h - 17h
Immeuble Saint-Jean
6, rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis

**Établissement public
territorial Plaine Commune**
• **Lundi 23 septembre 2019**
14h - 17h
• **Mercredi 2 octobre 2019**
9h - 12h
• **Jeudi 24 octobre 2019**
14h - 17h
21, avenue Jules Rimet
93200 Saint-Denis

L'ENQUÊTE PUBLIQUE: COMMENT CONTRIBUER ?



→ En consignant mes observations sur le registre papier de l'enquête publique, disponible au siège de Plaine Commune et à la mairie de Saint-Denis

→ En adressant un courrier à l'attention de :
Monsieur le président de la commission d'enquête
Enquête publique
unique relative au
projet d'aménagement
du Franchissement
urbain Pleyel
UT urbanisme réglementaire
BP 269
93205 Saint-Denis cedex

→ En déposant mes observations et propositions par voie électronique sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du lundi 23 septembre 2019 à partir de 8h30 jusqu'au vendredi 25 octobre à 17h, à l'adresse suivante :
<http://franchissement-urbain-pleyel.enquetepublique.net>

→ Par courrier électronique à l'adresse suivante :
franchissement-urbain-pleyel@enquetepublique.net
électroniques reçus entre le lundi 23 septembre 2019 à 8h30 et le vendredi 25 octobre à 17h seront pris en compte.

Ces observations seront annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

